

26 août 2016

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves**

N/réf. : AP/gb

### **RAPPEL DU REGLEMENT CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRES**

Afin de faciliter la gestion des tickets de la cantine et de la garderie ainsi que le travail de la personne responsable du service, nous vous rappelons que les enfants désirant bénéficier du service cantine ou garderie doivent remettre à l'agent de service :

- **la veille** : 1 seul ticket **cantine** portant les nom, prénom de l'enfant, et la date du jour de présence inscrits au recto du ticket ;
- **le jour même** : 1 seul ticket **garderie** portant les nom, prénom de l'enfant, et la date du jour de présence inscrits au recto du ticket.

La gestion des carnets ne sera plus assurée par l'agent.

Le Maire,

A. PALLAS